



CA Rambouillet Territoires (Siren : 200073344)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Rambouillet
Arrondissement	Rambouillet
Département	Yvelines
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	27/12/2016
Date d'effet	01/01/2017

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Marc ROBERT

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	1 rue de Cutesson -ZA du Bel Air
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	78125 GAZERAN
Téléphone	01 34 57 20 61
Fax	01 34 84 01 57
Courriel	
Site internet	www.rt78.fr

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	79 700
-----------------------------	--------

Densité moyenne 125,28

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 36

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
78	Ablis (217800036)	3 478
78	Allainville (217800093)	313
78	Auffargis (217800309)	2 061
78	Boinville-le-Gaillard (217800713)	621
78	Bonnelles (217800879)	1 975
78	Bullion (217801208)	1 993
78	Cernay-la-Ville (217801281)	1 640
78	Clairefontaine-en-Yvelines (217801646)	903
78	Émancé (217802099)	903
78	Gambaiseuil (217802644)	62
78	Gazeran (217802693)	1 308
78	Hermeray (217803071)	978
78	La Boissière-École (217800770)	860
78	La Celle-les-Bordes (217801257)	863
78	Le Perray-en-Yvelines (217804863)	6 868
78	Les Bréviaires (217801083)	1 273
78	Les Essarts-le-Roi (217802206)	6 956
78	Longvilliers (217803493)	506
78	Mittainville (217804079)	617
78	Orcemont (217804640)	971
78	Orphin (217804707)	925
78	Orsonville (217804723)	341
78	Paray-Douaville (217804780)	260
78	Poigny-la-Forêt (217804970)	993
78	Ponthévrard (217804996)	632
78	Prunay-en-Yvelines (217805068)	849
78	Raizeux (217805167)	950
78	Rambouillet (217805175)	26 080
78	Rocheville-en-Yvelines (217805225)	920
78	Saint-Arnoult-en-Yvelines (217805373)	6 223
78	Sainte-Mesme (217805696)	940
78	Saint-Hilarion (217805571)	914
78	Saint-Léger-en-Yvelines (217805621)	1 419
78	Saint-Martin-de-Bréthencourt (217805647)	658
78	Sonchamp (217806017)	1 708
78	Vieille-Église-en-Yvelines (217806553)	739

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 38

## Compétences exercées par le groupement

## Production, distribution d'énergie

- Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz

*Enfouissement des lignes électriques concédées La communauté exerce cette compétence (SEY) pour les communes de moins de 5 000 habitants par son adhésion: au Syndicat d'Énergie des Yvelines pour les communes de Bonnelles, Bullion, Calirefontaine, Eamncé, Gambaiseuil, Gazeran, Hermeray, La Boissière Ecole, La Celle les Bordes, Longvillers, Mittainville, Orcemont, Orphin, Poigny la Forêt, Ponthévrard, Raizeux, Rochefort, Saint Hilarion, Sonchamp et Vieille Eglise au SIVOM de Chevreuse pour Cernay la Ville excepté Auffargis et Saint Léger en Yvelines*

## Environnement et cadre de vie

- Assainissement non collectif

*Assainissement non collectif-Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Cette action consiste dans : le contrôle des installations existantes, l'instruction des demandes d'installations neuves, le suivi et le contrôle des réhabilitations et des installations neuves. La communauté apporte son soutien aux particuliers pour les contrôles et pour les travaux qui en découlent. La communauté pourra agir en maître d'ouvrage pour les travaux de remise aux normes des installations chez les particuliers en fonction des critères d'éligibilité et de conventionnement avec les différents organismes partenaires pour la prise en compte des travaux de génie civil notamment. Les conditions seront définies par convention(s).*

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

- Lutte contre les nuisances sonores

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

- Autres actions environnementales

*Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L,211-7 du code de l'environnement (obligatoire à compter du 01/01/2016) 2° Environnement, développement durable : Elaboration et la mise en œuvre du Plan Climat Energie Territorial, Elaboration et la mise en œuvre de l'Agenda 21, Accompagnement des projets communautaires ayant une dimension environnementale ou de développement durable, ou de mobilité durable, Promotion de la préservation de l'environnement ou du développement durable, Aide apportée aux particuliers pour l'implantation de dispositifs récupérateurs d'eaux de pluie.*

## Sanitaires et social

- Action sociale

*Action sociale d'intérêt communautaire confiée au CIAS 1° Aide à la personne à domicile : 2° Petite enfance :*

## Politique de la ville / Prévention de la délinquance

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion

*économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance et programmes d'actions des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance d'intérêt communautaire.*

- Contrat local de sécurité transports

## Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,

*touristique, portuaire ou aéroportuaire, politique locale d'industrialisation et soutien aux activités commerciales, portuaire ou aéroportuaire d'intérêt communautaire.superficie supérieure à 2 hectares*

## Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

*Construction, entretien et exploitation d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire -*

- Activités culturelles ou socioculturelles

*Les actions culturelles sont celles qui sont organisées par la Communauté . Ces différentes actions sont organisées en concertation avec les communes membres.*

#### - Activités sportives

Les actions sportives sont celles qui sont organisées par la Communauté, notamment l'Ecole Intercommunale des Sports. Ces différentes actions sont organisées en concertation avec les communes membres.

#### Aménagement de l'espace

##### - Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Schéma de cohérence territoriale (SCOT) et schémas de secteur : Réalisation de Schéma de cohérence territoriale (SCOT) et de schémas de secteur par l'adhésion au Syndicat Mixte d'Elaboration du SCOT du Sud Yvelines (SMESSEY).

##### - Schéma de secteur

##### - Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Création et réalisation de zones d'aménagement concerté (ZAC) d'intérêt communautaire : 1° Implantation et réalisation de Zone d'Aménagement concerté (ZAC) et de Zone d'Aménagement Différé (ZAD) d'intérêt communautaire Une ZAC d'intérêt communautaire est une ZAC à vocation économique dont la superficie est supérieure à 2 ha. Une ZAD d'intérêt communautaire est une ZAD à vocation économique dont la superficie est supérieure à 2 ha. 2° Pose des fourreaux pour la fibre optique dans les ZA, ZAC et ZAD d'intérêt communautaire.

##### - Constitution de réserves foncières

##### - Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

Organisation des transports urbains au sens du chapitre II du titre II de la loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs à savoir les transports urbains de personnes. La communauté exerce cette compétence par son adhésion au Syndicat Intercommunal des Transports de la Région de Rambouillet (SITERR) excepté pour les communes de Bullion et Cernay la Ville.

##### - Transport scolaire

##### - Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme

> Etudes générales d'aménagement, d'urbanisme, de circulation, de gestion des ressources naturelles intéressant le périmètre communautaire (à l'exception des Plans Locaux d'Urbanisme, de l'instruction et l'autorisation du droit des sols qui restent de la compétence des communes) > Prise en compte du schéma départemental pour un développement équilibré des Yvelines

##### - Plans de déplacement urbains

#### Voirie

##### - Création, aménagement, entretien de la voirie

° Création et aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire : La voirie d'intérêt communautaire concerne 5 types de voies appelées « Transcom » : La voie assurant le plus rapidement la liaison entre deux routes départementales et/ou nationales distinctes. Ce sont les transcom N°1 à 10, 12 à 15, 17 à 21, 23, 39, 43, 44, 50, 53, 54, 56 à 60. La voie assurant le plus rapidement la liaison entre une route départementale ou nationale et une ZAC ou ZAD d'intérêt communautaire. Ce sont les transcom 24, 30, 31, 41, 51, 52, 55. Les voies, y compris les trottoirs, à l'intérieur des ZAC et ZAD d'intérêt communautaire. Ce sont les transcom N°26 à 28, 32 (hors parking étant identifié 32p) à 37, 42, 62 à 68. De manière exhaustive, les transcom N° 11, 16, 22, 25, 29, 40, 45, 46 47, 48, 49, 69. Les voies ayant pour usage exclusif la desserte d'équipements créés ou gérés dans le cadre communautaire. La carte des voiries d'intérêt communautaire est présentée en annexe 3. Le détail des voiries est donné en annexe 4. Pour l'entretien de la voirie communautaire, l'emprise se décompose en 4 catégories : 1. Transcom en agglomération (annexe 5), 2. Transcom hors agglomération (annexe 6), 3. Transcom concernant les ZAC ou ZAD créées par la CA(annexe 7), 4. Transcom concernant les ZAC, ZAD ou ZA transférées à la CA (annexe 8).

##### - Parcs de stationnement

2° Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire : Les parkings de création communautaire (parking de Gazeran n°38 et de la ZAC Bel Air n°32p) ou repris suite à intégration (parc relais du Plessis Mornay à Longvilliers n°61) (annexes 3 et 4).

#### Développement touristique

##### - Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

> Activités relatives au tourisme rural > En matière de tourisme vert, promotion de celui-ci et financement des équipements nécessaires au renforcement de l'attractivité du territoire (circulations douces et/ou vertes, gîtes ruraux, parcs de loisirs) 2° Actions de développement du tourisme d'intérêt communautaire

#### Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

- Politique du logement non social

- Politique du logement social

Mise en place d'aides complémentaires aux communes pour les opérations -> de développement de l'offre locative en milieu rural -> de construction ou d'implantation de logements intermédiaires

- Action et aide financière en faveur du logement social

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées

1° Action d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées : octroi de subventions à l'adaptation des logements des personnes de plus de 75 ans, des personnes handicapées ou à mobilité réduite. 2° Action d'intérêt communautaire en faveur des logements anciens : soutien aux opérations d'aménagement visant à maintenir les personnes à leur domicile et à en assurer l'accessibilité.

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

- Amélioration du parc immobilier bâti

- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat

- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre

#### Infrastructures

- Eclairage public

Eclairage public des installations et équipements communautaires

#### Autres

- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)

- NTIC (Internet, câble...)

7° Actions de développement des technologies, de l'information et des communications (TIC) Le développement des technologies de l'information et des communications (TIC) vise l'objectif de garantir l'accès à un débit descendant minimum de 2Mbit/s sur l'ensemble du territoire communautaire.

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Réalisation et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage à l'exception des aires de grand passage.

- Autres

La communauté peut agir à la demande de la commune (hors intérêt communautaire) à la condition de lui facturer le coût total des actions menées. Cette action s'effectue sous la forme d'une intervention de la communauté après signature d'une convention avec la commune définissant les modalités d'intervention et de facturation des travaux. Aide aux communes pour la réfection des voiries communales: L'aide aux communes pour la réfection des voiries communales consiste dans : la définition des travaux et la rédaction du cahier des charges, l'appel d'offres et le choix des entreprises attributaires, le suivi et la réception du chantier. Aide aux communes pour l'instruction des documents d'urbanisme: l'aide aux communes qui souhaitent confier l'instruction de documents d'urbanisme à la communauté mise en place depuis le 1er juillet 2014. ° Etudes: Etude sur tout sujet pouvant concerner l'évolution de la Communauté. Sont considérées comme telles, toutes études nécessaires à une prise de décision éclairée des instances communautaires (par exemple de stratégie, de faisabilité, de coûts prévisionnels, d'expertise juridique, d'impact etc?). 8° Expérimentation de solutions de mobilité Expérimentation d'une flotte de voitures électriques de service puis élargissement de cette expérimentation aux acteurs locaux du territoire : communes membres, associations, partenaires économiques? Expérimentation proposée dans le cadre du volet mobilité du projet de territoire à 2030 adopté en octobre 2012. Toute expérimentation proposée dans le cadre du projet de territoire à 2030 adopté en octobre 2012, autre que le volet mobilité.

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
28	SYNDICAT MIXTE DES TROIS RIVIERES (200044345)	SM fermé	54 066
78	S I D'EVACUATION ET D'ELIMINATION DES DECHETS DE L'OUEST YVELINES (S.I.E.E.D.) (257800300)	SM fermé	68 144
78	SYNDICAT D'ENERGIE DES YVELINES (257825646)	SM fermé	1 134 543
78	S I DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE RAMBOUILLET (SICTOM) (257801290)	SM fermé	90 040
91	Syndicat mixte du Bassin Supérieur de l'Orge (SIBSO) (200035582)	SM fermé	65 377
78	Yvelines numériques (200062248)	SM ouvert	986 228

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2018 - millésimée 2015)